

Le livre noir des non-titulaires

Nous avons tous les devoirs mais très peu de droits...

Nous sommes plus de 32.000 enseignants précaires répartis dans le public et le privé. Ce livre noir recense nos témoignages.

I. Le recrutement : balle au prisonnier avec les rectorats...

1. Sujet du message : L'évolution du remplacement selon le ministre...

Un vivier de contractuels... tout est dit, un vivier c'est une « pièce d'eau dans laquelle on conserve le poisson »... On est prisonniers d'un statut.

2. Sujet du message : ***, L'académie de la honte !**

Je suis pour ma part ultra-déçue du comportement des rectorats. J'ai 43 ans, eu une vie professionnelle dans le livre et ai repris mes études (thèse) il y a un moment. Je suis contractuelle en Lettres (LC et LM) et Histoire-Géo, le rectorat ne se donne même pas la peine ni de répondre aux messages, ni de prévenir quand ils nous "affectent" dans des collèges improbables!! Qui sommes-nous donc? Question existentielle pour dissimuler une vraie humiliation de devoir faire un job en lieu et place d'un prof et être traitée comme une quantité ultra-négligeable. Aujourd'hui je suis hyper en colère. Au fait, je suis dans l'académie de *****

3. Sujet du message : Blague de ***.**

L'année dernière je reçois un courrier pour le moins étonnant de mon cher rectorat m'informant d'un changement d'indice, disant que ceci serait rétroactif...or 12 mois sont passés et pas de nouvelles ni sur les fiches de paye ni sur mon compte bancaire. Je me demande vers qui me retourner...

***** : contractuel bouche-trous à ***** depuis 2000, deux accidents de travail, trois admissibilités au Capes interne, CDI refusé, cause : vacances en 2005.

4. Sujet du message : Changement d'indice.

Pour ma part, j'ai changé d'indice cette année. C'est en farfouillant sur Internet que je suis tombée sur un texte qui disait qu'effectivement, les non-titulaires, au bout de trois années d'enseignement en tant que contractuel changent "normalement" d'indice automatiquement. Mon œil! Après vérification sur mes contrats et mes fiches de salaire, et constat que rien n'avait jamais bougé, j'ai appelé le rectorat pour avoir leur son de cloche. Deux réponses, ou plutôt deux prétextes pour ne pas se mouiller: d'abord, j'avais enseigné un an dans une autre académie et selon eux, on ne pouvait pas en tenir compte. D'autre part, comme j'avais été vacataire plusieurs fois entre temps, ça annulait tout.

Un peu désespérée, j'appelle le *** (je précise pour ceux qui sont dans mon cas, que je n'étais pas syndiquée cette année). On a tout recalculé par téléphone et vérifié les "droits" des non-titulaires. Ensuite, j'ai fait un courrier au rectorat auquel j'ai joint la photocopie de tous mes contrats (vacataire et contractuel), depuis 2002 et j'ai envoyé une copie de cette lettre au *****. Bref, résultat des courses, le rectorat s'est rendu compte que j'aurai du changer d'indice en janvier. On était en avril, et c'est rétroactif, donc tant mieux pour moi. Le changement d'indice a**

été immédiat puisque j'ai du signer un nouveau contrat, le salaire et son complément (j'étais à temps partiel cette année), ont augmenté aussi.

5. Sujet du message : Angoisse pré-rentree.

Pour résumer un peu mon expérience, je suis en poste depuis 2001. Je suis professeur-documentaliste en attente d'un poste c'est-à-dire que j'attends prochainement le coup de fil magique. Jusqu'en 2006 j'avais des postes complets et à l'année, puis le recteur de l'académie de ***** (là d'où je viens) a décidé de virer tous les contractuels en documentation (une soixantaine) pour y imposer dans les CDI des TZR et des MA qui n'avaient, eux, rien demandé. Je me suis donc retrouvé au chômage avant de retrouver l'an dernier un contrat de quelques mois dans les CDI de 2 collègues (temps complet).

Je prenais le relais de presque deux années d'une bibliothèque tenue par des profs de français et c'est là qu'on voit les dégâts de ces choix uniquement économiques (même si ces TZR de français ont fait ce qu'ils ont pu bien sûr, je ne vais pas leur jeter la pierre)

Pour répondre à *****. Je précise tout de même que durant ma période de chômage j'ai bossé mon concours (que je vais repasser). Malgré le temps que j'avais devant moi, j'ai échoué pour deux points !

Avec le peu de postes disponibles (et en baisse constante) ça devient de plus en plus dur. Tout ça pour dire que malgré les ritournelles du "passez les concours" nous n'attendons pas pour prendre ce conseil pour argent comptant.

Ce que je veux ajouter, c'est qu'il ne faut pas se voiler la face avec cette injonction pour tenter de cacher la misère que nous avons et se dédouaner de la précarité qui nous touche.

Sur ce, je souhaite encore une fois bonne chance à tous/toutes, pour cette future rentrée.

6. Sujet du message : Les coups de fil du rectorat ?

Idem dans l'académie de **... Rien, pas de coup de fil. Ah si, la seule chose reçue: mon attestation de travail pour le chômage !**

Sinon, je reprends un complément de service de 5 heures, toujours dans le même collège, ça fera la 4ème année comme vacataire. J'essaie de cumuler les emplois dans le public et le privé... j'ai décroché un CDD dans le privé hors contrat. Quand la conseillère ANPE a vu mon parcours, elle a carrément halluciné : "mais madame, vous n'allez pas errer de contrats précaires en contrats précaires toute votre vie!" (avec ses yeux ronds comme des billes). Que lui répondre??????

J'ai eu le secrétaire du ** des non-titulaires au téléphone cet été. Il m'a dit que, comme les vacations étaient comme un contrat de travail, elles seraient comptabilisées pour le CDI. Donc voici les dernières news. Ce qui me fait encore tenir, c'est le maigre espoir de finir cette année (6ème année en tant que vacataire/contractuel) et voir ce qui se passe après...**

7. Sujet du message : Les coups de fil du rectorat ?

Bonjour à tous...Je souhaite adresser mes sincères félicitations à tous ceux qui ont réussi à obtenir un poste. Bon courage et bonne rentrée pour eux !

Après une semaine d'acharnement et de coup de fils incessants auprès du rectorat de ****, je n'ai obtenu que de maigres et angoissantes informations...

En effet, quasi quotidiennement, les personnes du standard refusaient de me mettre en relation avec la DPE2 de ***** (service qui gère les affectations des non-titulaires)...Hier, une employée vraisemblablement émue par ma condition et mon attente, m'a confirmée ce que je craignais : La DPE2 refuse systématiquement de prendre les appels et reste enfermée depuis plus d'une semaine sans fournir des informations.

Cette charmante employée m'a invité à attendre jusqu'au 10 septembre date à laquelle, selon elle, de nouvelles affectations seront prononcées.

8. Sujet du message : Les coups de fil du rectorat ?

Toujours rien et c'est ma 8ème année avec des interruptions, donc pas de CDI possible. Les inspecteurs ne pourraient-ils pas nous soutenir pour nous garder? Quand je vois comment bossent certains...

Je suis aussi dans l'académie de *** en Arts Plastiques, je ne sais pas pourquoi, mais je ne la sens pas, cette année... Je suis syndiquée, je pensais que cela éviterait certains pistons mais j'en doute... J'ai la preuve que l'année dernière certaines personnes ont eu des postes, alors que selon leur ancienneté ils n'étaient pas prioritaires...**

Quand j'ai appelé la semaine dernière, on m'a proposé 8hs à l'année... j'ai refusé car je suis sûre que j'aurai fini l'année avec 8 heures.

Je n'ose plus les appeler, j'attends...

9. Sujet du message : Contrat AC ** : carrément dégoûtée !**

Bonjour,

On me propose se remplacer un titulaire en détachement (académie de *****) pour un an à partir de la mi-octobre, sauf qu'on me demande de faire d'abord les 200 heures de vacances... avant de me faire un contrat en bonne et due forme, c'est carrément dégoûtant ! Qui a eu le même problème ?

C'est de mieux en mieux : j'ai demandé à ce qu'on me fasse un contrat en expliquant pourquoi les vacances, ça ne collerait pas. Hier on me dit que c'est ok, sans me préciser les modalités : "vous aurez un contrat"... Aujourd'hui j'apprends via l'établissement, que le rectorat veut me faire signer deux contrats : le premier du 15 octobre au 24 octobre (veille des vacances de la Toussaint) et le second du 5 novembre (retour des vacances) jusqu'à la fin de l'année. Bien entendu, j'imagine que la fin de l'année c'est pour eux le 30 juin et non pas le 31 août, bien qu'il s'agisse d'un poste dont le titulaire est détaché jusque fin octobre 2010. On marche sur la tête !

10. Sujet du message : Contrat AC ** : carrément dégoûtée !**

Le grand cirque continue : vendredi j'en étais restée à une fin de contrat au 31 juillet (c'est du moins ce qu'on m'a précisé au téléphone).

Ce matin je vais signer mon premier contrat (celui du 15 au 31 octobre), et je redemande la date de fin du second contrat : cette fois-ci, la gestionnaire- paye qui s'occupait du montage du dossier, n'était plus trop sûre et m'a parlé du 30 juin.

Le contrat devant être définitivement monté pour le lendemain ou le surlendemain, et être expédié au collègue pour que je le signe. J'ai insisté en lui disant qu'elle même m'avait parlé du 31 juillet ! Elle m'a dit qu'elle allait se renseigner auprès de la DAE, et que j'aurais la réponse le lendemain.

Cet après-midi, coup de fil : fin au 30 juin au motif qu'il s'agit d'une suppléance et non pas d'un poste vacant (je remplace un titulaire détaché jusqu'au 31 octobre 2010, qui ne sait pas lui-même s'il reste sur ce poste ou pas à son retour, idem pour le secrétariat du collègue !). C'est vraiment un cirque sans nom !

11. Sujet du message : Jusqu'ou peut aller un responsable de DISUP ?

Bonjour,

Je suis MA depuis quelques années sur ****.

En bonne MA docile, ma première année je l'ai passé à enchaîner petits remplacements sur petits remplacements.

L'an dernier, coup de chance, je décroche un contrat d'un an dans un établissement.

Je précise j'ai toujours travaillé dans le privé sous contrat.

Cette année je m'inscris en préparation CAPES et, pas de bol, je me retrouve sur liste complémentaire. Ce qui est bien, c'est qu'à l'IUFM ils te font espérer une place jusqu'à fin septembre.

J'ai voulu ménager la chèvre et le chou, et je suis restée sur les listes de la DISUP. J'ai donc décliné des offres... pour apprendre fin septembre que l'IUFM ne me prenait pas.

Je me fends d'une lettre présentant mes plus plates excuses au responsable de MA du privé. Sur ce, on me fait une proposition pour un mi temps à plus d'1h de chez moi, étalée sur 3 jours. Alors peut-être que fais la fine bouche, mais payée pas grand chose pour 9hs de cours plus 6hs de transport en commun, j'ai dit non.

Là-dessus le responsable de la DISUP me téléphone, m'annonçant que le lycée/collège ou j'ai décliné l'offre lui a envoyé un fax pour me 'balancer' et que je suis dans l'obligation d'accepter n'importe quel contrat sinon je suis radiée des listes.

Est ce que c'est vrai ???

Merci d'avance.

12. Sujet du message : Vœux rentrée 2009 académie de **.**

Visiblement tu commences la galère dans la nouvelle carrière sans avancement ni avenir intitulé "contractuel, précaire, bouche-trou, kleenex de l'Education Nationale"...

Que je sache, aucun rectorat n'affiche quoi que ce soit...Si tu as de la chance, ils te contactent au téléphone à partir de la rentrée ou à n'importe quelle date, si tu n'as pas de chance, tu files vers le Pôle Emploi.

13. Sujet du message: MAL-TRAITES.

Pour moi l'important n'est pas "l'historique" de ces contrats "précaires" mais leur persistance dans le temps et le fait qu'on "adapte" des instructions très claires de l'UE (qui visent à limiter dans le temps les cdd), pour faire ici ce qu'on veut! Ce ne serait pas une mauvaise idée d'envoyer tous nos contrats à l'UE pour dénoncer les "*interprétations françaises*" de cette réglementation européenne.

14. Sujet du message : Angoisse.

Oui, il y a sûrement un poste qui va se libérer, mais quand ?

Et quand bien même, je commence la semaine prochaine, ça veut dire être payé seulement fin mai avec peut-être - je dis bien peut-être - une avance en avril (seulement si je signe un contrat avant le 20 avril...)...

Mes deux filles sont nées en avril, je sens que leurs cadeaux d'anniversaires vont être légers cette année...

15. Sujet du message : Indice rémunération et ancienneté.

Bonjour,

Contractuel depuis 13 ans, en tant que professeur de catégorie 1, peut-on me dire si, dans mon salaire, on devrait tenir compte de mon ancienneté (car mon indice n'a jamais bougé depuis 13 ans) ?

Merci.

16. Sujet du message : Piège.

Bonjour,

Je suis contractuel/vacataire en maths, physique chimie depuis 2002.

J'ai signé un contrat pour la période du 15 mars au 10 avril. Le prof que je remplace a visiblement pété les plombs. Tout le monde pense qu'il ne reviendra pas tellement son histoire avec une de mes classes est lourde.

Le collègue est à 60 km de chez moi et je fais donc 120 km par jour sans indemnités de déplacement, bien sûr...

Le 10 avril, je m'attends fortement à ce qu'on me propose un autre contrat jusqu'au 16 avril, date des vacances scolaires dans mon académie, puis à la rentrée un autre contrat jusqu'à fin juin (ou voire deux autres contrats). Inutile de vous faire un dessin, le rectorat va sûrement tenter de ne pas me payer pendant les vacances de Pâques.

Bilan économique : au mois d'avril, je vais avoir un demi-salaire soit 800 €. Un complément de 250 € d'indemnités chômage. Je dois déduire de ça 120 € de diesel... Revenu avril : 1050-120. Si je refuse le contrat du 10 au 16, salaire 400€, complément chômage 650€, frais de déplacement 60€. Revenu avril : 1050-60. En gros, je vais travailler à perte. Certes, je vais engranger une semaine de plus d'ancienneté, et repousser mes droits de quelques jours... mais bon!

Le risque est que le rectorat ne va peut être pas me re-proposer le poste à la rentrée des vacances de Pâques, si je refuse de signer du 10 au 16. Cependant le poste est dans un "trou", et ça sera un problème pour le rectorat de trouver quelqu'un d'autre que moi pour faire le pigeon.

Et puis surtout, mes élèves n'ont pas eu de profs pendant pas mal de temps cette année et les parents râlent. Ca me fait de la peine de les lâcher une semaine de plus... Oui, je dois être un peu idiot!

J'en arrive à ma question :

Est-ce que le principal du collège, que j'ai informé de cette situation et qui semble la comprendre, peut avoir un moyen d'action pour faire pression sur le rectorat pour que mon contrat ne soit pas du 10 avril au 16 avril mais du 10 avril au 10 mai afin que je sois rémunéré pendant les vacances ? Je parle ici du 10 mai parce que le prof que je remplace va presque sûrement être en arrêt maladie pour une autre période d'un mois...

Si ce n'est pas de la précarité ça, c'est quoi?

17. Sujet du message : Contractuel CDI.

"A la longue cela nous mine..."

C'est tout à fait mon sentiment, d'ailleurs avoir un cdi ne garantit rien, j'ai été « cdisé » à temps partiel par exemple, et je ne gagne rien, j'étais mieux payé il y a 5 ans que maintenant...Au moins j'avais un contrat à temps plein à l'année à cette époque et je me souviens encore des années où on avait droit aux indemnités d'emploi précaire à la fin des contrats, comme dans le privé... Le cdi du public est un leurre.

18. Sujet du message : CDI.

Depuis 2 ans que je suis en CDI, bonjour les ennuis... et aujourd'hui je suis toujours sans affectation alors que, jusqu'à présent, j'ai toujours eu un poste de contractuel affecté en Juillet. Cela fait plus de 11 ans que je travaille pour l'EN, étant au départ vacataire 3 ans puis contractuel (plusieurs fois sur 2 mi-temps), et enfin en CDI. Je pense qu'ils affectent certains contractuels avant les personnes en CDI.

Ce qui pourrait être pas mal après tant d'années de galère, c'est que l'on ait droit à un poste après bien entendu les affectations des titulaires TZR et stagiaires.

19. Sujet du message : Contractuel CDI.

En effet, le CDI fonction publique est un leurre, ne sert pas à grande chose dans la pratique, ils peuvent vous virer quand ils le veulent, du moment où vous n'avez pas de boulot à la rentrée. De plus, ils peuvent vous mettre à temps partiel imposé et vous ne touchez pas le complément du chômage non plus. Les naïfs qui pensent qu'un cdi Education Nationale est comparable à un cdi dans le privé se trompent !

20. Sujet du message : Refus signature contrat.

La semaine dernière, j'ai signé un contrat pour une durée de 16 h de cours par semaine. Or, lundi dernier, le proviseur m'informe que je vais devoir re signer un nouveau contrat avec cette fois-ci 12 heures.

Si je refuse, au motif que je ne peux pas vivre avec environ 900 € par mois (c'est ce que l'on perçoit pour 12 heures), vu que je n'ai pas d'autres boulots, est-ce que j'aurais droit au chômage versé par le rectorat ?

21. Sujet du message: Etre payé pendant les grandes vacances scolaires.

Nos vies de précaires de l'EN dépendent de contingences, ça fait partie des choses révoltantes. Un arrêt maladie qui dure un peu plus et pendant deux mois tu ne peux pas manger normalement...

Je crois qu'on dépend aussi des logiciels, que ce soit ceux des rectorats ou ceux des lycées (emplois du temps).

Depuis quand on traite aussi mal des personnes ? Depuis quand des vies dépendent-elles d'un coup de dés ?

22. Sujet du message: Administration sourde.

Petite expérience vécue révélatrice :

Je suis professeur contractuel depuis deux ans. Je reçois mon affectation par courrier mardi 31/08 pour commencer le... 01/09.

J'arrive dans l'un des deux lycées où je suis affecté, on me donne un emploi du temps indécemment (7 heures de cours réparties sur trois jours alors que j'habite à 40 km, que je suis précaire, sous le seuil de pauvreté, que ma voiture est ancienne, que j'ai mal au dos, que je tente de préparer les concours et qu'il faut un emploi du temps un tant soit peu groupé pour cela). Amicalement, je m'adresse au proviseur adjoint (c'est lui qui gère les emplois du temps), et celui-ci refuse d'engager la conversation ! J'insiste, (conscient qu'il faut battre le fer tant qu'il est chaud, la rentrée étant le lendemain !) : refus..."mettez ça sur un papier !", je n'ai pas le temps de demander son adresse email, il est déjà parti. Je suis vexé au possible : moi je pourrais me faire virer pour avoir traité un élève comme ça.

Je passe sur ma fierté, j'appelle le rectorat pour refuser le poste en l'état (on n'est pas corvéables à merci non ?) : le téléphone du service indique "le service n'est pas joignable par téléphone cette semaine, envoyez un email" ! Je m'exécute, mais on ne me répond pas.

Cette expérience est révélatrice car ici l'administration refuse de communiquer : elle est débordée par les problèmes, et sa défense est de faire l'autruche (il est si facile de répondre à un email : désolé je n'ai rien pu faire pour vous ! face à face c'est plus délicat).

Je me suis senti méprisé. On ne veut pas m'entendre.

23. Sujet du message : CDI 18 heures.

Ce n'est pas normal que, quand le rectorat a signé un " contrat de contractuel en CDI 18 heures", qu'il fasse des avenants chaque année, et que quand il propose un temps partiel on ne soit payé que sur le temps partiel.

Nous n'avons aucun recours par rapport à cela, mais ce sont des situations qui se rencontrent et nous comptons sur les syndicats pour nous défendre vraiment, car nous n'avons aucun recours possible si ce n'est que de subir.

De quel droit se permettent-ils de faire des avenants en proposant des temps incomplets ce qui revient à mettre la personne ad aeternam en CDD ?. Dans ce cas là, le CDI correspond à une régression. !

On a galéré pour l'obtenir, car souvent on a bien plus que les 6 années nécessaires. Ils se permettent de faire des choses qui, dans le privé, iraient aux Prud'hommes direct.

24. Sujet du message : Ma " blague" de rentrée.

Je suis contractuelle, vacataire, contractuelle Depuis 8 ans ! J'ai toujours eu de bons rapports donc, un bon dossier.

Cela faisait 4 ans que je travaillais avec le même chef d'établissement, très satisfait de mes services.

En avril dernier, nous apprenons que le poste (12 heures !) sur lequel j'étais, se retrouve bloqué pour un stagiaire...mon chef tente alors de débloquer la situation pour me garder : courrier motion au CA, lettres des parents d'élèves et de mes collègues Aucun résultat !

Arrive la rentrée, jusqu'au 30 août, aucun stagiaire nommé (on y a cru !!!) et enfin un nom tombe. Ce cher stagiaire se présente à la pré rentrée (une heure de retard) veut changer ses horaires (le pauvre vit dans une autre académie et refuse de déménager !!!) et finalement refuse le poste !

Soulagement (pour moi) donc . Mon chef renouvelle ses courriers, tente de m'imposer (et oui on y croit à nouveau) puisque tous les stagiaires sont nommés !

C'était sans compter sur une autre stagiaire qui trouvait elle aussi son poste trop loin de chez elle !!!

Qui a donc eu le poste ? ELLE (mais enfin Madame, elle est titulaire elle, pas vous ! je sais je sais, mais si j'étais stagiaire j'irais là où on me dit d'aller comme je le fais depuis 8 ans !). Mais je peux comprendre ... gagner 15 minutes (et encore vu la circulation !) le matin c'est vraiment ce qui compte l'année de validation non ????

J'ai tout accepté de l'EN, les heures de route, les changements de statuts, passer de 18 à 12 heures alors que j'aurais gagné bien plus au chômage ... La coupe est pleine.

Juste pour info, l'ancienneté, on s'en moque dans mon académie : d'autres contractuels fraîchement arrivés ont eu un poste cette année, moi non ... Ah si ! On me propose de prendre l'ancien poste de la stagiaire (12h) à 220 km de chez moi ! Mon refus semble les choquer ! (vilaine vilaine, que je suis). Voilà le court résumé de mes 15 derniers jours. Elle est pas mal ma blague non ??

25. Sujet du message: qui sait pour son poste ?

Pour moi ça y est, la mauvaise nouvelle est tombée. Après un appel au rectorat, on m'a appris que je n'ai pas été affectée malgré l'avis favorable que j'ai eu. Vous trouvez que c'est normal qu'ils agissent de cette manière ?

26. Sujet du message : Du grand n'importe quoi !

Début juillet je reçois un appel du rectorat me proposant de renouveler mon contrat (15hs). Fin août, j'apprends que mon poste à été attribué à un stagiaire.

Coup de théâtre : Vendredi le rectorat me contacte pour me dire que mon contrat est finalement renouvelé pour 16hs de cours. Ce matin, le proviseur me laisse un message pour me dire que j'aurais 7hs de cours. En parallèle il m'envoie un mail m'indiquant que j'aurais au total 8hs de cours. !

Purée ! On se fout de moi ! On passe de 16hs à 8hs en un week-end.

Je suis tellement dégouté, stressé, que je n'ai pas rappelé le proviseur. Vous feriez quoi à ma place ?

27. Sujet du message : Peut-on refuser une affectation en tant que contractuel ?

Bonjour. Je suis nouvelle sur ce forum, car je ne le connaissais pas !

Je suis prof contractuel de lettres modernes dans l'Académie de ***** depuis 9 ans.

Je pointe tous les mois aux Assedics, bien sûr.

L'année dernière j'ai eu une affectation de la mi-septembre à fin août. Très bien, les vacances d'été enfin payées, au bout de toutes ces années!

Toujours depuis neuf ans, la personne qui s'occupe des contractuels à l'académie, une personne charmante d'ailleurs, m'appelait au téléphone pour me proposer tel ou tel remplacement. Cette année, rien de cela. Le 1er septembre j'ai dû m'absenter pour aller à un enterrement, assez loin de chez moi, et en rentrant, hier, le samedi 4, j'ai trouvé deux avis de contrat de recrutement émanant de l'Académie, postés le 30 août, et m'indiquant que j'étais recrutée à partir du 1er septembre (la lettre est arrivée le 2!) 2010 au 31 Août 2011 sur deux postes: un de 9 heures et un autre de 5 heures, dans des collèges distants de 25 km et en sachant que de chez moi j'aurais environ 240 km aller/retour tous les jours, avec un budget de carburant et autoroute quotidien de 31 euros, sans compter la cantine!

Pour aller à la seconde école, la route est une horreur, on peut mettre 1 h pour une vingtaine de kilomètres! Bref, au mieux le temps de route quotidien serait de 4 heures A/R, souvent bien plus. Et tout ça, pour 14 heures? Et dans quelles conditions de travail? Petit détail important aussi : A la fin de la semaine, j'aurai 60 ans!

Qui peut me dire ce qui pourrait se passer si je refuse ces affectations ? Est-ce que ce refus me "démissionne"? Peut-on imposer à quelqu'un plus de 200 km de trajet par jour, sans frais payés ? Je vous remercie à tous d'une réponse rapide, tout va se jouer demain matin! Bon dimanche ensoleillé, amicalement.

28. Sujet du message : Refus poste académie de ** / Eco-gestion.**

Bonjour à tous,

Vendredi, j'ai eu un message sur mon portable pour un poste à 18 heures mais il faut 2heures de transport de porte à porte. J'habite le nord du ** et le poste est à ***** au fond du **. En voiture, c'est encore pire, il faut passer par l'A86 et l'A6...

A la rentrée 2009, j'avais accepté un poste au fin fond du ** avec 1H30/2 heures de voiture. J'avais fait des vœux pour me rapprocher, mais, manifestement, cela ne sert à rien. Donc, demain si j'arrive à joindre le rectorat, j'argumenterais car je suis obligé de dire non (1ère fois en 8 ans avec des trous).

J'accepte la précarité à chaque rentrée, mais plus à n'importe quel prix. C'est dur, mais parfois il faut savoir dire non et assumer ses choix.

Bonne chance à tous.

29. Sujet du message : Qui sait pour son poste ?

J'enseigne l'allemand mais finalement c'est raté pour le poste de dix heures, le rectorat m'a rappelé et m'a proposé autre chose. Pour quelle raison ? Je l'ignore. Bref, sur trois établissements ce qui me ferait 750 km/semaine pour 11 heures. J'hésite...

30. Sujet du message : Qui sait pour son poste ?

L'an dernier j'avais 630 kms pour 9 heures : il faut aimer son boulot et être super motivée, moi aussi c'est en allemand. J'ai accepté de peur d'être ensuite mise aux oubliettes! Là, je vais avoir 210 kms pour 6 heures, pas le top, mais que faire pour avoir mieux ????

II. Les conditions d'exercice : la petite galerie des horreurs.

31. Sujet du message : LES ECHOS parle de la manif du 9.12.

Pour ma part dans l'établissement où je travaille, j'ai essayé de communiquer avec les représentants syndicaux. Mais aucun message n'est passé à notre sujet à la dernière réunion. Ils étaient plus intéressés par l'acoustique du nouveau bâtiment, qui dérange certains.

Je n'ai vu aucun appel à la mobilisation pour jeudi 9, j'ai bien essayé d'en toucher 2 mots à mes collègues mais j'ai plus ou moins compris qu'après toutes les grèves du début d'année, fallait un peu bosser maintenant.

Le jeudi je ne me suis pas déplacée à Paris ni ailleurs, car tout simplement j'aurais été seule à le faire et c'est très difficile à assumer. En plus avec mon 15/18ème qui est mon seul revenu, ça fait très mal une journée de perdue.

Comble de la provocation, le 9 nous a été diffusé un article syndical comme quoi les stagiaires étaient maltraités et qu'ils allaient avoir des conditions de titularisation inadmissibles car très axées sur l'avis du chef d'établissement, du tuteur, et de l'inspection.

Au passage, des inconnus peuvent-ils vraiment juger de l'aptitude d'une personne à enseigner avec les dérives que cela comporte ? On voit bien que l'ancienne méthode de titularisation a laissé passer de tout, même le pire. Enfin, c'est un autre débat.

Il faut s'occuper des stagiaires, mais là j'ai trouvé ça limite de le faire le jour où on devait se mobiliser pour nous.

32. Sujet du message : Neige...

Bonjour,

En début d'année scolaire, j'ai accepté un poste au sein d'un établissement se trouvant à 150 km de chez moi (sur Orléans, sachant que j'habite en Ile de France). Le trajet pour me rendre dans cet établissement est très contraignant et franchement dangereux (pas d'autoroute, uniquement des départementales et de nombreux poids lourds qui ralentissent le trafic).

La semaine dernière je n'ai pas réussi à me rendre au travail, du fait de l'épisode neigeux (des heures et des heures de trajet pour atteindre mon lycée...). Enfin, ce matin, impossibilité concrète de prendre la route (verglas et circulation au ralentie).

Bref, mon contrat s'arrête le 31 décembre et je cumule un certain nombre d'absences (involontaires). J'ai très peur que le chef d'établissement me sanctionne par une évaluation négative...Qu'en pensez-vous ? Est-ce possible ?

33. Sujet du message : Expérience.

Le comportement discriminatoire dépend des établissements où tu tombes et des collègues. Cela fait presque dix ans que je suis prof NT dans l'éducation nationale. Cette année, un jeune collègue titulaire qui vient de descendre du 93 (il est sur 2 mi-temps dans 2 établissements et moi je remplace quelqu'un jusqu'à début avril), m'a sorti devant l'inspectrice, la chose suivante : Il m'a dit "tu m'as piqué le poste et tu m'as piqué les matières que je voulais » Alors là, je n'ai vraiment pas trop compris, puisque je suis là que jusqu'au 2 avril et, étant nommée après la pré rentrée, j'ai récupéré (comme d'habitude, d'ailleurs) ce que les autres n'avaient pas voulu.

Mais je lui pardonne car c'est un petit jeune qui débute et d'ailleurs, il a tout mon respect pour avoir eu le concours externe mais je ne comprends pas ces comportements anti NT qui tendent à devenir plus fréquent qu'avant ... j'espère me tromper.

34. Sujet du message : Harcèlement de la part d'une collègue.

Je suis contractuel dans un bahut de l'académie de **. Cela fait 1 an et demi que je suis dans le même établissement. L'année dernière, s'est déroulée sans problème. Cette année, ce n'est plus le cas.**

En effet, une collègue titulaire d'une cinquantaine d'années dans ma discipline à débarqué dans le lycée en septembre. Au début, j'avais un bon rapport avec elle. Puis, d'un seul coup, les choses ont dérapé :

Un après-midi d'octobre, j'avais cours dans une salle proche de la sienne. Le hic, c'est que j'avais oublié la clé. J'ai donc demandé a un élève de demander à cette collègue la clé. L'élève revient le visage décomposé en me disant que la prof lui avait refusé la clé de façon violente (propos désagréables et claquage de porte).

Je ne suis pas intervenu, j'ai mis cela sur le compte d'une mauvaise humeur passagère.

La semaine dernière, je rencontre le proviseur afin de lui demander une modification de mon emploi du temps (supprimer un trou de 4hs). La modification implique le changement de groupe de 4 élèves. La collègue me refuse catégoriquement ce changement. Elle a même été voir le proviseur pour cela.

Mais le plus grave est arrivé hier. En début de cours, je reçois la visite du professeur principal de la classe en question, qui me raconte que la collègue m'accuse de tenir des propos désobligeants auprès des élèves. Je suis resté sans voix !

J'ai demandé au professeur principal, pourquoi, s'il y a un quelconque problème avec moi, pourquoi la collègue, n'est pas venue s'expliquer ?

J'en viens à me dire que cette collègue, pour des raisons obscures, veut me nuire. Elle connaît mon statut précaire et en profite. Peut-être, veut-elle que je jette l'éponge ?

Car, comment enseigner de façon correcte, avec un statut précaire et en prime une pression psychologique ? Je suis très angoissé, j'ai peur, qu'elle "monte" la direction de l'établissement contre moi. Que faire ?

35. Sujet du message: **, l'académie de la honte !**

Ma situation est incompréhensible, comme c'est le cas de la majorité d'entre nous sur ce forum. Je suis dans l'EN depuis 2001, contractualisé depuis 2005 et CDisé depuis 2008.

Va comprendre pourquoi je ne suis pas encore appelé! Depuis 2005, je suis en poste dès septembre. L'info sur mon poste vient des personnes qui attribuent les affectations. J'enseigne une matière générale! Mon dossier rempli courant mars pour un éventuel réemploi par mon chef d'établissement était favorable comme toutes ces années passées! Seul hic, comme dit précédemment, le chef d'établissement me reprochait d'être très strict dans une ZEP, aberrant vous ne trouvez pas ? Quand je vois des collègues souffrir du comportement négatif de leurs élèves à leur égard et certains de jeter l'éponge!

36. Sujet du message : Plus aucun respect.

La logique comptable s'est bel et bien installée dans ce ministère amer de l'Education Nationale... Par deux fois depuis le début d'année, alors que je devais finir mes heures de vacances sur un poste d'un titulaire arrêté pour maladie - et ayant accepté pour "survivre " un poste a plus de 90 km de chez moi - on me remplace par un TZR après la fin du premier arrêt maladie de 3 semaines!!! Mais où est passé le respect de la personne et des élèves là dedans! Je suis au bord du gouffre!!!

Quel secteur du privé pourrait se permettre ce type d'agissement! Et que pouvons nous faire!

37. Sujet du message : Plus aucun respect.

Moi je suis sur deux bahuts hyper éloignés l'un de l'autre et on vient de me signifier que je n'aurai pas droit à l'ISSR. On suppose certainement que les non tit' ont le train, le bus ou l'essence gratuitement.

Dans ton cas hélas c'est une pratique qui se généralise avec les succession de vacataires virés au bout de 200 heures et bien sûr les vacataires virés par des TZR...On marche sur la tête, c'est un fait, mais personne ne sait vraiment comment faire. Nous sommes invisibles, c'est pour ça. En tout cas je suis aussi avec toi, ton cas est intolérable.

38. Sujet du message : Paiement correction Brevet 2009.

Bonjour à tous,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour vos messages d'encouragement. Je suis toujours sans poste à ce jour et l'indemnisation chômage tarde à venir (heureusement que mon mari gagne suffisamment pour deux). Le rectorat me propose un contrat à partir du 23 novembre réparti sur deux établissements et, tenez vous bien, à 3 heures de transport tous les jours.

Bien entendu hors de question que j'accepte surtout que j'en suis à mon troisième mois de grossesse.

Bon bref, ma question concerne le paiement de la correction du brevet 2009, j'ai eu une énorme surprise en consultant mon compte et d'y trouver un virement (tenez-vous bien !) de 3,40 € pour 37 copies corrigées. C'est vraiment n'importe quoi, j'aurai préféré ne rien recevoir.

Trouvez-vous cela normal ? Merci à tous.

39. Sujet du message : Indemnités.

NON. Les seuls qui avaient une indemnité c'étaient les TZR (donc titulaires) et les rectorats essayent de les payer au compte-gouttes...les précaires n'ont rien. Pardon, ils ont des frais d'essence faramineux!

40. Sujet du message : Petit sondage pour la rentrée 2009

Bonjour à tous, j'écrivais il y a quelques temps que rien ne changeait dans la façon d'être traité entre un NT et un titulaire et bien une fois de plus j'en ai confirmation. Après avoir été tardivement affecté sur un poste, le rectorat s'est aperçu que je ne faisais que 17/18^{ème}, du coup, j'ai une affectation secondaire de 1h à 45 mm de mon établissement et de mon domicile, c'est sympa de la part de la DPE de me surcharger mon emploi du temps afin que j'accomplisse mon stage dans les pires conditions...Je sais déjà que sur le second établissement il y avait un BMP de 6h l'an passé occupé par un vacataire.

Puisque l'on me demande 1h, j'en déduis que le complément est passé à 7h soit un poste qui ouvre droit à un recrutement de contractuel...Je refuse catégoriquement cette affectation, je suis en situation pour faire un temps plein mais je ne suis pas TZR pour me balader dans une zone. J'ai été contractuel durant un peu plus de huit ans, j'en ai avalé des kilomètres (et des couleuvres) pour un salaire au rabais, maintenant je ne veux pas assurer une heure qui empêchera quelqu'un d'avoir un statut plus avantageux ...Bon courage à tous ceux qui attendent

41. Sujet du message : INDEMNITE KILOMETRIQUE.

Vous n'avez pas d'indemnité particulière comme les TZR...si vous utilisez votre bagnole -et vous verrez que ça s'use rapidement- vous pourrez déduire des impôts quelque chose, c'est tout. Et franchement je n'ai rien eu comme déduction quand je faisais 160 km par jour d'un bahut à l'autre en région parisienne. Par contre j'ai fichu rapidement en l'air ma voiture et avec le salaire de contractuel pas évident d'en acheter une autre!

42. Sujet du message : Avis défavorable du principal.

Avec la plupart des chefs des établissements où j'ai travaillé, les choses s'étaient bien passées : deux avis très favorables, une lettre de recommandation pour ma contractualisation.

Mais cette année, je suis tombé sur un champion.

Son avis défavorable, non seulement, il ne me l'a pas fait signer et ne me l'a pas montré ! Je n'ai appris son existence que via le rectorat. Il m'assurait au contraire qu'il n'y avait rien de grave ! Je ne sais pas pourquoi il a fait ça.

L'inspection a fini par me dire que si mon contrat n'était pas reconduit, c'est parce qu'un TZR était prioritaire. Mais ça ne justifie pas l'avis défavorable.

Et à cause de ça, je suis au chômage depuis le 13 novembre.

Mais j'ai pris soin d'en informer à peu près tous les services du Rectorat. Les chefs d'établissement n'ont pas tous les pouvoirs, ils peuvent aussi être inspectés.

43. Sujet du message : Re: contractuel CDI.

On supporte toute sorte de remarques désagréables de la part des collègues, des personnels de vie scolaire, de l'administration, de la direction etc. On est les c...s de service, si vous n'avez pas vécu ça encore, vous avez eu de la chance...ça arrivera. On nous reproche tout et on nous prend pour des boucs émissaires très souvent, perso j'en ai marre, comme le métier ne cesse pas de se dégrader, comme on essaye d'opposer les personnels par leur statut, il est évident que ceux qui ont en bas de l'échelle sont ceux qui subissent le pire traitement, avant ça se voyait moins, maintenant puisqu'il y a de moins en moins de solidarité ceci est plus évident. Bon courage!

44. Sujet du message : I will survive !

Ils m'ont téléphoné le vendredi pour commencer le lundi et j'ai été jetée dans l'arène aux fauves avec des SEGPA et des insertions en plus des classes normales. Par miracle, j'ai survécu. Il faut dire que l'ambiance entre professeurs était à la solidarité. Les élèves étaient durs (crachats, insultes, menaces, violences physiques). Je plaignais les professeurs qui enseignaient depuis vingt ans dans le même collège. As-tu déjà fait des remplacements ?

45. Sujet du message : Ma " blague" de rentrée.

Moi aussi je suis pris pour moins que rien cette année et tout le monde s'en fout autour de moi. On ne nous écoute qu'à moitié, on minimise, on ne peut même plus se mettre à la place des précaires tellement ça fait longtemps qu'on est dans un certain confort (comment les syndicalistes peuvent nous comprendre, avec leur voitures neuves et leurs panneaux solaires ?). On est humiliés par mille petites choses, qui, prises une à une, n'ont l'air de rien.

Il y a une grande violence sous-jacente, et en façade une grande sympathie. Tout le monde fait croire qu'il est de notre côté, qu'il "n'en pense pas moins", mais en fait s'occupe surtout de sa propre tranquillité.

46. Sujet du message : Tant de pataquès !

Dans les médias on s'inquiète du sort des nouveaux titulaires qui vont devoir enseigner pendant 18h au lieu de 8h auparavant sans aucune formation pratique. Cela me fait bien rire ! Car nous, non-titulaires, sommes mis dans l'arène sans aucune formation pratique et personne ne nous plaint. Et pourtant, on prend des coups avec en plus le chômage comme épée de Damoclès.

47. Sujet du message : Avis défavorable et lettre du rectorat : je suis viré !

Bonsoir à tous,

Ceux qui fréquentent ce forum me connaissent un peu et ce soir je n'ai pas de bonnes nouvelles, je profite d'un instant pour exprimer ce que j'ai sur le cœur. J'ai reçu samedi un recommandé du rectorat de ***** qui me dit qu'à l'issue de mon contrat qui se termine le 31 août je ne serai plus réemployé dans l'académie de ***** en tant que contractuel documentaliste.

En effet, ma principale qui m'a fait subir une année d'enfer, a rédigé un avis défavorable à mon encontre alors que l'an passé elle avait écrit le contraire.

En plus de tout ce que j'ai du avaler comme couleuvre de sa part et de son harcèlement, elle ne m'a jamais montré le papier où était noté l'avis ni le rapport que normalement je devais contresigner.

Je pensais que les avis défavorables étaient examinés en commission paritaire je ne comprends donc pas cette décision sans que je n'ai eu mot à dire.

Depuis plus d'un an et demi cette personne a tout fait pour rendre ma tâche très difficile (obligation de prendre des élèves perturbateurs, CDI rempli en permanence et donc impossibilité de mener mes travaux sereinement, dégradations que j'ai du encaisser et qui ne se passaient pas forcément quand j'étais là et qu'on m'a mis sur le dos etc).

Bref un enfer.

Certains ici sont en ce moment dans ma situation mais je ne veux pas me laisser aller d'autant plus, que depuis 2001, j'ai toujours eu d'excellents rapports de la part de mes supérieurs et que j'ai toujours fait en sorte de faire mon travail sérieusement.

Que pouvez-vous me donner comme conseils ? Est-ce que ****, s'il me lit, pourrait m'aiguiller ?
Merci de votre aide et de votre soutien.

48. Sujet du message : Des années abominables...

J'ai vécu une année abominable il y deux ans, en me retrouvant au chômage, et l'académie de *** ne m'a jamais recontacté pour un poste. J'avais alors pris la décision de chercher ailleurs, dans les départements limitrophes, et j'ai réussi à trouver, l'année dernière, un poste dans un établissement qui se trouvait à "seulement" 70 kms de chez moi...J'ai trouvé à ce moment que le compromis était "acceptable"...Cette année, tétanisé à l'idée de me retrouver à nouveau sans emploi, j'ai finalement accepté ce poste éloigné. Le plus ironique et le plus triste, c'est lorsque je m'aperçois en fin de mois que je perds de l'argent en travaillant...Je m'endette pour aller travailler...J'espère qu'ils feront preuve d'un minimum d'empathie lorsque qu'ils rendront cette évaluation, et qu'ils pourront envisager le fait que j'habite à 150 kms du lycée...**

49. Sujet du message : La souffrance des précaires.

Pour ma part je souffre beaucoup de la précarité. Il y a 32 000 précaires à l'Education Nationale : nous sommes nombreux à souffrir. Nous sommes affectés au dernier moment (veille de la rentrée), nous le sommes parfois à 2h de route de notre domicile (pas de refus possible), parfois sur 3 établissements (pas de refus possible), nous n'avons pas d'augmentation de salaire (même au bout de 10 ans), nous ne sommes pas payés à la hauteur de nos diplômes nous sommes payés en retard le chef d'établissement a un droit de vie et de mort sur nous etc. Il y a très peu de postes aux concours, ce qui nous condamne à la précarité.

Un plan de titularisation va être mis en œuvre, ridicule puisqu'il ne concerne qu'une minorité des précaires nous n'en pouvons plus !

Merci de votre attention.

50. Sujet du message : Dépitée.

Bonsoir à tous...

Je vois que le forum est toujours aussi actif, ce qui est bien car ça veut dire qu'entre collègues on se sert les coudes et ça fait du bien, mais d'un autre côté ça veut dire aussi que nos statuts et nos conditions de travail se sont empirés depuis ma dernière connexion (il y a quelques mois). Bref... j'ai besoin qu'on me remonte le moral, je suis complètement dépitée... Je suis contractuelle depuis 2 ans, cette année je n'ai pas eu de poste, donc je vis sur mes ARE depuis septembre 2010. Puis voilà qu'il y a une dizaine de jours, le rectorat m'appelle, mais pour un tiers temps, et... comme vacataire. Ayant véritablement besoin de travailler, j'ai accepté (oui je sais... mais c'était ça où aller à un entretien pour être femme de chambre et le recruteur avait vraiment l'air d'être un c.. au téléphone).

Je vais au collège, je rencontre le principal qui m'explique le tableau : les remplaçants se sont succédés (problèmes de santé, collègue qui craque...), bref, "on me refile le bébé". Évidemment les parents ont écrit des lettres pour se plaindre, et tutti quanti. Donc je suis arrivée dans ce contexte, avec dans ma tête pas mal de pression (satisfaire les exigences du principal, satisfaire les besoins des élèves et leur remise en confiance, faire en sorte que les parents ne se plaignent pas, faire du bon boulot vue la situation...).

J'ai profondément eu l'impression d'avoir récolté toutes les conséquences des dysfonctionnements de l'année, d'en payer les frais, car maintenant, les élèves n'accordent aucune crédibilité à l'enseignement de ma discipline et donc à ma présence. De plus, ils ont perdu toute confiance en eux quand ils me répondent "oui, mais Madame vous savez au point où on en est à cette période de l'année, on n'espère plus grand chose" ... (et honnêtement, si j'étais à leur place, je serais désespérée aussi).

Donc j'ai essayé de leur faire comprendre que si j'étais là, c'était pour travailler avec eux et de faire en sorte qu'il y ait le moins de pots cassés pour l'année prochaine malgré leurs conditions de travail. Et je ne parle pas de la discipline, des incivilités, du bruit, du vacarme, du temps perdu à rétablir des conditions acceptables... On dirait qu'ils ne savent pas ce que c'est de ne pas bavarder... y en a toujours qui rigolent, discutent, font les abrutis...

Vous me direz "faut faire ceci ou cela", mais j'ai pris des mesures dès le début, mais voilà, je crois qu'ils ont pris trop d'habitudes, que le mois de mai n'est franchement pas bien placé pour leur annoncer qu'ils vont enfin travailler, et moi, je n'ai plus trop l'habitude de faire preuve de patience, de calme et de relativiser pour prendre en charge ce qui s'est passé en cours (9 mois sans mettre les pieds en salle de classe...).

Bon, voilà, j'en peux plus, je me sens complètement paumée, je me demande toujours si je fais bien ou mal par rapport à la situation... Et en plus, me dire que je suis une belle bille d'avoir accepté une vacation c'est encore pire...

L'enseignement, c'est une voie qui me plaît, mais je ne me vois pas faire ça pendant 45 ans, les inconvénients et les ingratitude dépassent largement les avantages... Je finalise mon projet professionnel pour passer à autre chose (je souhaite me mettre en profession libérale en tant que thérapeute et dispenser des formations). Mais en attendant, je continue ces remplacements car j'ai besoin de vivre, certes, mais je me dis aussi, on ne sait jamais...

Là, j'ai peur de ne plus tenir le coup, ça fait même pas 2 semaines et je pleure déjà en rentrant chez moi...

III. L'après contrat : les petits matins qui déchantent

51. Sujet du message : Pour une titularisation des contractuels.

Ma situation fin novembre 2010 : J'ai un poste depuis le 12/11 et encore seulement pour trois mois...Actuellement toujours sans ressources depuis le 31/08/2010, je n'ai rien touché de la part du chômage du rectorat...

Je n'ai plus une thune. Mes économies y sont passées. Je ne sais pas comment faire pour payer mon loyer dans quelques jours. Pour mettre de l'essence j'ai été obligé d'emprunter à mes parents... Mon contrat se termine début mars et si je n'ai rien qui s'enchaîne, je vais encore rester de longs mois sans ressources....

52. Sujet du message : Vacation.

Sans poste depuis la rentrée, je touche le chômage. Cet après-midi j'ai appelé le rectorat. On m'a dit qu'un remplacement s'annonçait du 31 janvier au 26 mars car les stagiaires partent en stage, ce qui constituera une vacation. Est-ce qu'à l'issue de cette vacation, je continuerai à toucher mes indemnités chômage qui normalement doivent prendre fin en avril, ou bien est-ce que la vacation annule tout ? J'ai cru comprendre que les vacances ne généraient aucun droit au chômage. Merci d'avance pour votre éclairage et bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

53. Sujet du message: Les responsables de rectorat sont très courageux !!!

Il faut oser évidemment : l'idée d'aller occuper à dix l'immense rectorat de ***** et refuser de sortir tant que la direction n'a pas réglé le problème paraît un peu saugrenue. Pourtant ça marche. Après une brève altercation avec les vigiles, nous voilà reçu dans la « salle des délégations », normalement réservée au dialogue social classique, celui pour lequel les syndicats prennent poliment rendez-vous.

En un quart d'heure, nous avons en face de nous la directrice des pensions et retraites, le responsable du bureau du chômage et le conseiller technique du recteur délégué à la vie des établissements pour l'académie de ****.

Au début, tout commence comme un dialogue social classique : on nous explique avec courtoisie les règles qui régissent les luttes entre patrons responsables et interlocuteurs bien élevés. Un collectif de précaires n'a rien à faire au rectorat qui dépend de l'Education Nationale et devrait plutôt aller occuper Pôle Emploi, sinon ensuite qu'est ce qui empêche que des professeurs aillent occuper des ANPE, que des jeunes non scolarisés envahissent les établissements scolaires, et pendant qu'on y est que tout le monde aille à l'Elysée ?

Puis devant notre incompréhension manifeste des règles du savoir vivre en conflit social, de guerre lasse, on accepte de nous traiter comme n'importe quelle délégation syndicale : c'est-à-dire qu'on note nos revendications, qu'on souligne le côté humain dramatique de l'affaire, mais qu'on nous informe qu'il ne peut malheureusement être pris en compte dans le contexte actuel, mais qu'on va se renseigner, essayer de voir ce qu'on peut faire et qu'on nous rappellera.

C'est alors qu'il faut oser une deuxième fois : nous informons donc courtoisement nos interlocuteurs que nous ne sortirons de la salle des « délégations » qu'avec l'assurance que le précaire concerné aura son fric dans les plus brefs délais. Ou alors la police devra nous traîner par les cheveux jusqu'à la sortie.

Après un bref lamento sur la prise en otage, le couteau sous la gorge, les méthodes qui ne rendent pas service aux concernés, les responsables présents se décident finalement à agir.

Comme ils ne sont pas des précaires, mais des représentants de l'Etat, ils parviennent rapidement à obtenir la direction des ASSEDIC : et ce qui durait six mois se résout en quelques dizaines de minutes. Après examen de la convention, des exceptions et des exceptions aux exceptions, l'employeur et Pôle Emploi tombent d'accord. C'est au rectorat d'indemniser. Dans l'après-midi cependant, après un nouveau brainstorming, ils finiront par décider que c'est Pôle Emploi qui va s'en charger.

En tout cas, les allocations seront versées dans les dix jours avec la rétroactivité.

Morale(s) de l'histoire : Suivre leurs règles, c'est se perdre dans le labyrinthe des flexibilités, commencer ses démarches précaires et les finir dans la misère.

Inscrit ou pas dans les lois, ou dans les conventions UNEDIC, les maigres droits qui nous restent n'existent concrètement que dans les moments où nous les imposons collectivement.

Et dix précaires peuvent faire céder un rectorat."

54. Sujet du message : à la rentrée prochaine je serai au chômage.

J'étais contractuel depuis 2005, j'ai enchaîné 22 contrats sur une douzaine d'établissements. Il suffit qu'un principal me vire avec un rapport défavorable pour qu'on me raye des listes.

Peu importe si trois rapports précédents étaient favorables, si des élèves défendent la qualité de mon travail et que les motivations de ce principal sont incompréhensibles...Au rectorat on me ballade au standard mais on ne me donne pas de poste. Je leur ai envoyé un gros dossier sans réponse.

Je n'ai pas reçu mes vœux d'affectation cette année. On m'a dit que je serais de nouveau sur les listes l'année prochaine. Mais du côté du rectorat, on dit une chose et une autre.

Et encore repasser les concours.

C'est encore une différence avec Pôle Emploi Un boulanger en fin de CDD par exemple, doit retrouver un employeur mais on ne lui dit pas : « non monsieur, vous n'êtes pas boulanger vous n'avez jamais été boulanger, il faut que vous passiez un concours avec un jury pour en être... ». C'est kafkaïen, je suis sûr que certains jurés ont enseigné dans moins d'établissements que moi.

55. Sujet du message : Etre payé pendant les grandes vacances scolaires.

Moi, depuis que je suis contractuelle, mes contrats s'arrêtent le jour des vacances (2 ou 3 juillet). L'été, c'est la cellule chômage du rectorat qui me paye. C'est comme ça!!!!!!

56. Sujet du message: être payé pendant les grandes vacances scolaires.

Ça dépend vraiment des académies. Pour cette année, la nouvelle lubie de la mienne (**) est d'arrêter les contrats pour chaque période de vacances et quand on téléphone au rectorat, on nous répond qu'on peut s'inscrire au chômage pour le complément !!!!!!!!!!!!!!! Et depuis deux ans ils ne téléphonent plus pour nous demander si on veut du poste, ils nous l'imposent en donnant nos coordonnées à l'établissement.**

57. Sujet du message: Etre payé pendant les grandes vacances scolaires.

Les années passent et ne se ressemblent pas : cela fait bientôt 10 ans que je travaille dans l'académie de *****, je ne suis pas en CDI, car j'ai toujours eu des ruptures dans mes contrats... et j'ai même connu une période de RMI! Pourtant les différents avis rendus par mes chefs étaient tjrs très favorables...

Cette année, j'ai fait ma 1ère prérentrée : habituellement je suis appelée un peu plus tard, et comme il s'agit d'un très long arrêt maladie, j'ai appris que mon contrat se terminerait le 31 août.

C'est seulement la 2ème fois que je serai payée durant les grandes vacances... depuis 10 ans. Habituellement je tombe au chômage à cette période, ai 7 jours de carence, commence à toucher mes indemnités de juillet en septembre et seulement 80% de mes indemnités, car il s'agit d'une avance... Bbref me retrouve après deux mois de vaches maigres avec 760 euros pour vivre avec 2 enfants à charge. Alors courage, ne désespérez pas...

58. Sujet du message : Qui sait pour son poste ?

Rien pour moi!

Même pas ma feuille jaune. Si demain je ne l'ai pas, je me déplace au rectorat !

Je stresse quant à Pôle Emploi, qui va me payer? Quand? J'ai été contractuelle à temps plein pendant presque deux ans (22 mois), je ne sais pas à quoi m'attendre!

C'est dur surtout quand on a un loyer à payer...

Je suis sur l'académie de ****

59. Sujet du message: Témoignage.

Je témoigne que dans mon cas, à chaque fois Pôle Emploi m'aurait bien vu postuler à un "poste" de 2 heures par semaine à 20 km de chez moi pour ***** (cours particuliers), ce genre d'annonce qui sont stockées chacune 3 ou 4 fois sur leur serveur. Non seulement Pôle-emploi considère ce genre d'annonce comme un vrai poste, un vrai travail, mais à chaque fois que j'ai refusé, j'ai bien compris que Pôle emploi était à deux doigts de me faire un "refus de travailler". Et depuis des années que je suis inscrit à Pôle emploi, je parle ici du conseiller le plus souple que j'ai connu.

Il faut arrêter de rêver : il y a des millions de chômeurs auxquels Pôle-emploi fait la guerre en partant du principe que ce sont des fainéants qui ne veulent pas travailler.

**** et consorts, ce sont plusieurs dizaines d'offres d'emploi par semaine (pour des contrats à 1 ou 2 heures payées par semaine, et 2 à 3 heures de transport non payées), ce qui gonfle les chiffres d'offres de Pôle Emploi : slogans du genre "500.000 emplois non pourvus". Chaque fois qu'un chômeur accepte de perdre de l'argent à accepter ce type d'offre, Pôle Emploi considère qu'il a retrouvé du travail, il sort donc des statistiques pour la durée de son contrat + 2 mois (donc pour 1 contrat à 2 heures par semaines pour 1 semaine, soit 25 à 50 euros, le chômeur sort 3 mois des statistiques du chômage : catégorie 1 du BIT).

Pour info, si ce n'était pas dramatique je pourrais en rire, voici le genre d'offre que Pôle Emploi ose nous proposer : 1 heure de cours par semaine, durée 1 semaine, horaires : variables (!!! pour 1 heure) et lieu : ****. Impossible de faire plus précaire : un contrat pour 1 heure, 1 semaine, l'horaire tu ne le connais pas, tu dois être disponible et le lieu non plus, tu ne le connais pas !

60. Sujet du message: Témoignage.

Bonjour, pour faire suite à un post précédent dans lequel j'évoquais l'absence de paiement des allocations chômage de juillet, je vous raconte les dernières péripéties, ignobles :

Mon contrat, remplacement de 7 semaines dans un collège du ** s'achève le 1er juillet. Je suis jusqu'alors indemnisée par le rectorat et pense naïvement que mon dossier va suivre... MAIS, le rectorat part en vacances SANS avoir reçu les déclarations mensuelles de Pôle Emploi!... N'ayant eu aucun avenant à mon contrat, je déclare ne pas avoir travaillé en juillet, jusqu'au 30 juin, j'ignorais toucher 4 JOURS DE CP ! [congés payés]**

Le rectorat reprend le travail hier, je les contacte et là!... je deviens une FRAUDEUSE! Pôle Emploi va me radier, si, si! Parce que, moi qui ne touche rien, seule avec 2 enfants, je n'ai pas déclaré 4 jours de CP, alors le rectorat ne peut pas calculer mes ARE [allocations retour à l'emploi].

Aujourd'hui 9 août, je n'ai rien du tout pour faire vivre ma famille. Je vais saisir l'assistante sociale, et je suis vraiment désemparée...

De contractuelle traitée comme une moins que rien, je deviens une fraudeuse et une misérable. C'est ignoble.

Quelle est la morale de cette situation?

J'ai fait plusieurs centaines de kms en 7 semaines pour assurer le remplacement d'un prof et c'est moi, qui non payée, devient l'objet du mépris.

J'attends vos commentaires, je suis minée.

IV. Notre avenir ? "No future" !

61. Sujet du message: Bras de fer.

Après 3 années d'enseignement à temps plein comme contractuel, j'apprends que le poste que j'occupe va être pourvu par une titulaire, qui cherche un poste plus "tranquille"... Désespoir... Il faut dire qu'à ce moment là, j'ai déjà perdu 3 membres de ma famille depuis janvier.

Heureusement, un collègue quitte son poste et les mutations sont terminées. De plus, le poste n'a pas été réservé pour les futurs stagiaires. Mon proviseur et son adjointe demandent au rectorat de me maintenir dans leur établissement à la place du collègue qui s'en va.

Pas de nouvelles jusqu'au mois d'août. Et là, tout se bouscule. Le collège m'annonce qu'un stagiaire leur a été imposé. Tellement imposé que le pauvre n'a pas eu de tuteur et n'en a toujours pas. Quant à moi, je reçois une lettre m'annonçant que je suis affecté dans un autre établissement, à distance égale, mais pour 8h/semaine. En somme, j'aurai mon ARE et j'en dédierai mes frais d'essence. Visiblement, on ne me demande pas mon avis. J'appelle le rectorat et signale que dans la fiche de vœux qu'ils m'ont fait remplir je n'ai pas coché la case "temps partiel". On me répond que ce ne sont que des vœux, après je dois prendre ce qu'il y a... Quel est donc l'intérêt?

On me dit cependant qu'on va essayer de me trouver autre chose.

Je m'inscris donc au chômage et découvre que l'ARE me sera versé au bout de 2 mois. Je fais donc un crédit en me disant que je le rembourserai intégralement dès que j'aurai reçu l'ARE. Lors du premier versement, je découvre que cela n'est pas aussi simple car il n'y a pas de rattrapage... Le décalage durera pendant l'intégralité de mon chômage.

Panique financière donc. Entre temps, n'ayant qu'une misérable maîtrise, je décide de m'inscrire en M2. Refus catégorique !

N'ayant pas encore 28 ans, si je m'inscris, je perds mon statut de demandeur d'emploi pour devenir étudiant. En somme, je vis d'amour et d'eau fraîche. Je me bats tout de même avant de me résigner et de me consacrer à la préparation du sacro-saint concours, dont le nombre de postes offerts en interne est tout simplement ridicule! Notons d'ailleurs que l'administration se sent obligée de faire passer un concours tant elle est consciente du peu de valeur qu'il faut accorder aux diplômes qu'elle même distribue...

Exaspéré et soucieux de ne pas trouver dans l'Education nationale ce fameux humanisme qu'elle érige pourtant en pilier du socle commun des connaissances, d'une plume irritée et désespérée, j'écris au Recteur. Je souligne que je me suis toujours investi, organisant des clubs, des sorties, acceptant des contrats alambiqués... J'ai même dû payer une assurance de logement secondaire pour une chambre d'internat miteuse que j'occupais en alternance avec un autre contractuel pendant quelques mois!

Lors des décès de mes proches, j'ai été absent mais j'ai rattrapé toutes mes heures sans exception.

J'ai fait mes 35km aller sous la neige tous les jours pendant l'hiver alors que certains titulaires habitant à deux rues du collège étaient excusés en raison des conditions climatiques!

Grave erreur de ma part d'avoir cru qu'on m'entendrait.

Réaction immédiate : on me propose 8h à 150 km et 2 autres postes de 18h à 230 km... Je leur explique que c'est matériellement impossible. On me menace alors de signaler mon refus de poste au service du chômage. La responsable de la DPE ajoute qu'il ne peut en être autrement vu le courrier que j'ai envoyé.

Ils se sentent obligés de me trouver un poste. Je lui réponds que je comprends bien ce qu'elle fait : elle me fait payer le fait d'avoir voulu mettre le doigt sur les dysfonctionnements du système. Elle me rassure, c'est bon, elle m'a entendu et compris... Sauf que surprise, j'ai reçu aujourd'hui un récapitulatif des postes refusés et je dois prendre mon poste à 230 km dans 4 jours (!) sans quoi ils en aviseront le service du chômage afin qu'ils suspendent mon ARE.

Abus de pouvoir, humiliation, harcèlement, précarisation... belles méthodes que celles de l'Education Nationale!

Dans leur esprit, nous sommes des prisonniers... Nous avons signé un pacte avec le diable et nous leur appartenons ad vitam aeternam. Quelle entreprise privée pourrait s'arroger de tels droits impunément? En somme, la fin du contrat de travail ne nous libère pas, au contraire elle nous soumet.

Je ne sais quoi faire aujourd'hui. Rester contractuel n'est de toute façon pas une solution viable sur le long terme. C'est s'enfoncer dans la précarité, car si j'accepte ce poste, où m'enverra-t-on l'année prochaine? Comment ne pas penser aux conséquences qu'aura ce statut sur ma vie de couple et familiale?

Le problème, c'est qu'en élève modèle, j'ai fait toutes mes études en écoutant les conseils de l'Education Nationale. Résultat des courses, je n'ai aujourd'hui que des diplômes qui ne servent à rien en dehors de l'enseignement...

62. Sujet du message : Tentative de suicide d'un précaire.

Un agent précaire de la ville du Pré-Saint-Gervais a tenté de mettre fin à ses jours sur son lieu de travail alors que sa hiérarchie lui avait annoncé le non renouvellement de son contrat après plus de 5 ans de présence sur 14 contrats.

Dans le contexte d'un Président de la République qui appelle à la fin de la précarité dans la Fonction Publique, combien faudra t'il d'exemple des tragédies provoquées par la précarité pour que les collectivités territoriales prennent leurs responsabilités et titularisent tout les contractuels « permanents »? Combien de temps faudra-t-il rappeler que le recours au contractuel (hors remplacement de personnel absent) doit être l'exception et à court terme ?

Tout poste de fonctionnaire a vocation à être occupé par un titulaire dit notre statut. Les précaires doivent donc être titularisés.

63. Sujet du message : Ras le bol.

Ingénieur de formation, je suis contractuel ou vacataire pour le compte du rectorat de **** depuis 2002. J'ai exercé en mathématiques, physique et chimie dans une quinzaine d'établissements du ***** (**).

Cette année, je n'ai obtenu qu'un mi-temps de vacances. Si au mois de septembre 2008, je n'obtiens pas un poste rapidement, je n'aurai droit qu'au RMI et je m'en inquiète. Même si j'ai espoir d'un jour finir par décrocher le CAPES, il faut bien que je nourrisse mes 3 enfants d'ici là. Je suis un peu désespéré et très isolé. J'ai bien conscience que je ne suis pas le seul dans ce cas, mais ce n'est pas parce que mon cas est commun que je renonce à vous demander des conseils et un peu de chaleur. Cordialement. ****

64. Sujet du message : Education: une priorité...

Il va sans dire que, quand je parle de solidarité, c'est dans le même sens que toi à savoir des titulaires vers les non titulaires, mais j'évoque dans mon message plus généralement la politique éducative et la relative inertie des collègues titulaires, de telle sorte qu'on finit par se demander s'ils ne font pas le jeu du gouvernement et surtout s'ils s'en rendent compte. Tout cela est dramatique, on est sur un bateau ivre. Mais nous avons aussi notre part de responsabilité et notre dignité, c'est justement de continuer à nous faire entendre même si c'est très difficile.

65. Sujet du message : Comment tenir ?

Bonjour,

Je suis nouvelle sur ce forum, je suis contractuelle en arts plastiques depuis 2001 dans l'académie de ****. Cette année encore pas de poste à la rentrée. Chaque année je travaille avec des avis très favorables des chefs d'établissement et 2 inspections positives. Certains ont eu des CDI parce qu'ils ont eu les 6 années mais on ne parle jamais de la qualité du travail, pourquoi les inspecteurs de nos disciplines ne nous défendent-ils pas?

J'ai peur de perdre ma motivation car bien sûr le chômage est une maladie très désagréable que seuls ceux qui connaissent peuvent comprendre, (perte de confiance, etc. ;...).

Cette année j'ai décidé de ne pas passer le CAPES : 28 postes pour 800 inscrits, je suis découragée. Je me suis syndiquée, il faudrait que j'accepte 8 heures à 1heure de chez moi ce qui veut dire 8 heures pour l'année, donc l'année avec 1000 euros par mois. J'ai dit non en espérant mieux mais c'est toujours risqué. Ce mois-ci j'ai touché 600 euros alors que mon taux est au maxi, mes indemnités seront de 1000 euros le mois prochain, sans oublier 0 euros pour le mois de juillet.

Mais le pire c'est l'attente du coup de fil....

Je vais sur mes quarante ans avec un enfant et des charges comme tout le monde et j'aime mon boulot, mais l'angoisse des débuts d'année se fait de plus en plus lourde.

Y croyez-vous encore? Avez-vous espoir qu'un jour les bons profs contractuels depuis plusieurs années soient un jour titularisés?

66. Sujet du message : VAE.

Je suis non-titulaire depuis 1999. 4 années de vacation + 7 contrats de 1 an+ 1 CDD de 3 mois.

Cette année ils m'ont mis à mi-temps (11h30).

Depuis mon dernier contrat "complet" j'ai perdu la moitié de mon salaire, de 1300 euros, maintenant je suis à 800 euros.

J'avais trouvé 7 heures de plus mais ils n'ont pas voulu, et ils ont mis un vacataire (il pourra manger, c'est déjà ça!).

Concours fermé en 2006-2007-2009 et en 2008, 10 postes à pourvoir.

1 an de chômage couplé à 1 vacation. Tu bosses mais tu te "coltines " les visites à l'ASSEDIC. Visite qui a lieu un jour où tu bosses bien sûr! Cela te coûte des ronds en plus d'être inutile. L'ASSEDIC ne comprend rien à ton cas, car tu dépends du rectorat pour le chômage (pas de convention).

Jusqu'à cette année pas de prime ISOE pour les vacataires (3 années de prime pour ma part!)

Première visite conseil au bout de 6 ans.

Aucun remplacement de courte durée ; 2 ans minimum par poste.

Aucune formation pour les concours réservés de 2004 et 2005.

Tout cela pour dire que : "si il y a encore des naïfs chez les non-titulaires, qu'ils se soignent !!!!!"

67. Sujet du message : Qui a eu l'interne ?

Moi ce fut l'an dernier que je l'ai passé. Je me suis aussi ramassé pour 2 points et le voyage jusqu'à **** m'a coûté 350 euros bien sûr, non remboursés. Je pense recommencer l'an prochain.

Compte tenu qu'il y en de moins en moins de postes ça va être encore plus dur et on parle même de supprimer les concours internes, comme ça, ce sera encore plus difficile.

Cette année je ne l'ai pas passé car j'ai oublié de renvoyer mon dossier à temps. De toute façon qu'est-ce que ça veut dire "*échouer pour 2 points*", ça veut dire "*vous êtes apte, mais parce que notre nombre de postes est limité... ben, faudra recommencer l'an prochain*". C'est aberrant....

68. Sujet du message : Pas si sûr...

Dans beaucoup de disciplines comme l'espagnol et la documentation, passer l'interne est un supplice et ceci depuis des années...Pour les précaires qui bossent à **** comme moi-même, si on est admissible, quand on arrive aux oraux fin juin (15 ou 20 admissibles selon les années pour 1 ou 2 postes !) on est mort de fatigue, on jongle avec les classes plus que difficiles et les surveillances du bac ou du brevet. L'externe, avec des programmes de plus en plus longs implique trop d'heures de préparation.

Les concours « réservés » de la loi Sapin n'existent plus depuis l'arrivée de Mr Raffarin comme 1er ministre... Alors oui, il ne faut pas se décourager sachant que dans quelques années on demandera aussi aux précaires d'avoir le mastère. L'objectif n'est plus titulariser mais précariser...depuis deux ans les nouvelles recrues explosent dans mon académie : plus de 2000 précaires à ***** cette année... alors qu'en 2004, ils avaient viré la moitié de MA et contractuels... ils étaient 500 à l'époque !

C'est comme une machine infernale : on bouche des trous pendant quelques années, puis t'es viré, puis il y a d'autres qui arrivent pour boucher les nouveaux trous et parfois 1 ou 2 sont titularisés...à force de persévérance et de beaucoup de chance aussi. Voilà. Bonnes vacances à tous et bravo aux nouveaux TR !

69. Sujet du message: Suite problème contrat grandes vacances, besoin de quelques infos.

Malheureusement pour les non titulaires, il y a trop de choses laissées "*au bon vouloir*" de chaque académie. Il n'y a pas des textes pour pouvoir nous défendre (ceci est fait exprès, bien évidemment)...Comme l'EN essaye de se débarrasser des non titulaires depuis les années '90, ils n'ont pas pondus beaucoup de textes pour nous, uniquement des choses pour nous enlever le peu de droits qu'on avait (un cdi ne donne aucun droit, faut le savoir)...Les maîtres auxiliaires (dans les années 80-95) étaient bien mieux lotis qu'un CDI aujourd'hui, ils avaient "la garantie d'emploi" et aussi celle du salaire. Il faut connaître un peu l'historique de la précarité à l'Education Nationale pour bien connaître le système et savoir ce qui nous attend encore...

70. Sujet du message: Conseil : RECONVERSION.

Bonjour à tous,

Juste pour vous donner un conseil pour ceux qu'ils le peuvent bien entendu : n'attendez plus rien de l'EN. Je suis une ancienne contractuelle, je faisais partie des campeurs de ***** de 2005. Après une grosse galère quand l'EN vous lâche, j'ai cherché ailleurs. J'avoue que ça n'a pas été facile quand on a que des années d'enseignement sur son CV.

Après de longs mois de recherche et d'acharnement, un employeur m'a fait confiance, je suis dans l'humanitaire, après une année, je suis passée sur un poste de manager opérationnel (cadre). Je peux vous dire que je me suis épanouie, je rencontre des personnes extraordinaires, généreuses et non aigries comme j'ai pu l'être quand j'étais enseignante car le comportement de l'EN génère en nous des frustrations par sa non considération...

Encore une fois je sais que c'est difficile, mais si vous pouvez faire une reconversion professionnelle et chercher d'autres domaines.

Je vois que certains de l'ancien forum sont toujours là, comme ****, ****, **** et j'en passe!! Ca me fait plaisir de les retrouver mais en même temps je suis profondément déçue car ils sont toujours précaires.

Bon courage à tous.

Ex Contractuelle, qui s'épanouit dans une autre voie.

71. Sujet du message : Conseil : RECONVERSION.

Bonjour,

Oui, trop d'années de galère...content d'avoir de tes nouvelles...l'humanitaire, félicitations! Moi j'ai déjà plus de 40 ans...et trop de crédits sur le dos! Cette année je n'ai pas de poste...mais je suis en cdi alors ils devraient m'affecter prochainement. De toute façon CDI ou CDD c'est pareil, dès qu'ils veulent te virer ils le font : inspections "couperet", proviseurs qui te cherchent des noises etc. Tu connais la chanson. En même temps je continue de chercher un autre boulot, cette rentrée j'ai déjà envoyé 50 CV et je pense me lancer dans le commerce avec un copain...

Il ne faut pas prendre l'EN comme une fin en soi sauf si on est titulaire et encore! Sinon je passe le concours interne pour le "fun"...on est 250 pour deux postes! L'année dernière l'inspecteur qui m'a inspecté m'a fait une jolie remarque "Ah, mais comment vous n'êtes pas titularisé...encore ? Je ne sais pas, mais pour moi il se f....de ma *** visiblement. Début 2010 je fête ma dixième année à l'EN. J'espère avoir quelques sous pour m'acheter un gâteau! Le repas sera plutôt amer. Bonne chance à toi!

72. Sujet du message : Quid des contractuels et vacataires à Bac +3 et bac +3 ?

L'interne, je regrette, mais depuis 7 ans il n'y a presque plus de postes.../externe quand tu bosses toute la journée loin de ton domicile, plus le volume de travail chez toi qui ne cesse d'augmenter (cartable en ligne, contrôle continu, réunions, des effectifs pléthoriques -des copies multipliées par deux- etc.) je ne vois pas trop...j'ai deux DEA qui sont maintenant équivalents master et alors ? Je n'ai aucune possibilité de titularisation pour l'instant, je vais de ZEP en ZEP depuis 9 ans, j'ai 40 ans et je cherche un autre boulot!

73. Sujet du message : GREVE LE 24 NOVEMBRE.

La "*masse*" de précaires (1800-2000 cette année à *****) est une "masse silencieuse"...Il faut la visualiser, il faut la voir pour qu'elle existe...Après les tentes de 2004, les précaires n'existent plus dans l'imaginaire populaire, d'ailleurs les parents gobent la propagande comme quoi il n'y a plus de non titulaires à l'EN!!!

Il faut être VISIBLE pour sortir du trou!

Sachant que la plupart des non titulaires seront rapidement virés, dès que les étudiants mastérisés commenceront à faire le stage en situation pour combler les trous des remplacements. C'est un gouvernement très astucieux, il arrivera enfin à faire disparaître la précarité à l'EN, pour moi c'est sûr!

74. Sujet du message : Education: une priorité.

Face à cette galère on te répondra "passez les concours", le reste, à savoir le chômage, les temps partiels, les vacances, la longue route à faire tous les jours, les heures non payées, les factures à s'acquitter, les découverts bancaires, la ceinture serrée, tout le monde s'en fiche y compris les titulaires qui sont enclins à reprendre les ritournelles des ministres.

Quand on sait l'augmentation des contrats de droit privé dans la fonction publique, un jour peut-être ils finiront aussi dans la même situation que nous mais quand ce jour là sera arrivé il n'y aura personne pour pleurer sur leur sort et certainement pas nous qui les avons prévenus.

75. Sujet du message : Comment tenir ?

Faut se balader un peu dans le forum pour voir que tout le monde se pose les mêmes questions...les contractuels et vacataires sont de plus en plus des kleenex, qu'on remplace très vite. Ils ont trouvé un système pourri et pervers où, si tu ne prends pas le poste, il y aura au moins un autre qui le fera...même maintenant on est en concurrence avec les quelques retraités qui ont répondu présent à l'appel du rectorat (exemple à *****). On est soumis à toutes les pressions : dès que tu fais un faux pas, c'est la porte sans aucune indemnité. Je te comprends et je compatie, j'ai les nerfs déjà en compote et c'est seulement la rentrée, je cherche un autre boulot en urgence, j'ai loupé l'interne de deux points l'année dernière et je sais que 2010 sera ma dernière chance.

76. Sujet du message: RAS-LE-BOL énorme !!!!!!!!!!!!!!!

En effet, la loi Sapin n'était pas la panacée. Tout ce qui est sur dossier je me méfie, il y a eu pas mal de MA étrangers laissés sur le carreau, des MA qui arrivaient à l'âge de la retraite et qui ne l'ont pas eu non plus, des injustices bien sûr, mais pendant 4 ou 5 ans il y a eu pas mal de stagiaires en situation titularisés avec la loi Sapin...cette année dans ma matière et dans mon académie il y a un seul stagiaire en situation issu du concours interne, l'année dernière pareil.

Depuis déjà au moins 6 ans qu'il n'y a que 40 ou 50 personnes reçues à l'interne dans ma discipline pour toute la France et de + en + de vacataires, contractuels qui passent...l'EN continue de faire des économies sur notre dos, nous n'avons pas d'échelons, nous gagnons toujours comme un jeune en début de carrière, on est maltraités souvent par les chefs d'établissement, les inspecteurs et depuis quelques temps, par certains collègues aussi.

Nous ne pouvons pas choisir même une zone de remplacement parce qu'on n'a pas de mouvement. Bref si vous êtes jeune, cherchez autre chose. D'ici 2015 ils vont continuer à réduire les postes dans le public et ce sera de plus en plus la pagaille avec les élèves qui n'ont pas d'encadrement, sans parler les établissements ghettos qui se multiplient à ***** par ex (maintenant on les appelle "CLAIR"). Bref, un panorama plutôt sombre et comme quelqu'un a dit ici, pas d'union entre les non titulaires pour arracher comme l'ont fait les MA en 98, la garantie d'emploi et de salaire (que le cdi actuel n'a pas, il faut le préciser parce que beaucoup de jeunes qui viennent dans le forum se trompent avec le CDI qui ne garantit rien).

Moi ça fait 13 ans que je galère à *****. Je vois passer tous les jeunes stagiaires et néo titulaires qui en deux ou trois ans arrivent (dans ma matière) à choisir une académie ou un établissement qui leur plaît et qui passent devant moi pour avoir les meilleurs classes, le bon emploi du temps, etc. Moi, je suis toujours le dernier cornichon de la boîte : à moi les classes difficiles que tout le monde refuse, à moi les emplois de temps impossibles, à moi les reproches si quelque chose ne tourne pas rond...RAS-LE-BOL!!!!

77. Sujet du message : Attestation Assedic

La tactique, je n'y crois pas trop. Débordés, oui, ils le sont et je confirme les propos de ***** sur ***** en particulier où c'est super chaud en ce moment. Ce qui est en revanche parfaitement inadmissible, c'est de voir, depuis le mois de juin, une annonce sur Pôle Emploi dans laquelle le

rectorat recrute de nouveaux arrivants sur des matières qui ne sont pas déficitaires alors qu'il y a plein de gens à recaser et des postes en moins à cause des stagiaires.

Le problème vient du ministère : les crédits sont sucrés ou restreints et nous on trinque en bout de chaîne comme, par exemple, quand on nous demande de faire des vacances au lieu de nous proposer un contrat : les lignes budgétaires sont différentes et c'est clair que ça arrange les rectorats de prendre des vacataires qui sont payés sur les crédits d'heures supplémentaires des établissements plutôt que sur sa masse salariale.

A savoir aussi : les services des rectorats sont, eux aussi, victimes de ces coupes budgétaires et comptent des précaires comme nous. Résultat : ils sont sous pression, les gens ne sont pas toujours formés comme il faut et le personnel enseignant (titulaire comme précaire) fait les frais de cette gestion kafkaïenne.

78. Sujet du message : Salut à tous.

Je me présente rapidement, puisque nouveau sur le forum.

J'entame cette année ma dixième année de contractuel. Au départ enseignant en Histoire-Géo, puis en Lettres-Histoire, je suis maintenant... comment dire, prof d'un peu de tout. J'occupe en fait un mi-temps de contractuel enseignant en Education Socio-culturelle, avec 1h30 sup, dans l'enseignement agricole, auquel s'ajoutent des heures de vacation en français à l'EN, et de Lettres-histoire au Greta. Avec les maigres heures que m'alloue mon établissement pour l'animation d'un atelier théâtre, cela me fait en ce moment 4 employeurs pour un salaire d'à peine 1300€.

En fait, pour être exact, je n'ai vécu qu'avec 750€ par mois (mon mi-temps agri sans les heures sup) depuis septembre, mes heures de vacation ne m'ayant pas encore été payées. Ma situation financière à l'approche de Noël est, vous l'imaginez, pour le moins tendue.

J'ajoute que j'ai 39 ans, 2 enfants et une maison, que j'ai un DEA, que je suis bilingue et possède l'habilitation DNL en anglais, et, que je suis 4 fois admissible (2 fois au CAPES interne, 2 fois au PLP externe). J'ai raté le dernier en date de 0,75 points...

Si je vous explique tout cela, c'est pour vous dire, chers collègues, qu'en cette veille d'épreuve écrite du PLP externe de Lettres-histoire, je n'en peux plus!

Comme chaque année je doute, j'ai honte de mes échecs, je perds espoir et je me demande si je vais continuer, je galère, je ne peux rien épargner et je compte chaque euro. C'est même parfois un sujet de tension avec ma femme qui, elle aussi, n'en peut plus de galérer.

C'est tour à tour révoltant, désespérant, culpabilisant, décourageant, assommant et ô combien frustrant...

J'ai 10 ans d'ancienneté dans l'enseignement et je gagne 1150€ par mois, quand je suis payé à temps.

Comment est-ce possible que j'en sois arrivé là?

Comment dois-je faire pour ne pas voir ma vie professionnelle comme un échec?

Comment un gouvernement peut-il traiter ses enseignants de la sorte?

79. Sujet du message : Témoignage.

Bonjour,

J'ai été inspectée en 2009, dans une classe difficile et sur la demande de la proviseure car l'inspection était uniquement prévue pour une collègue qui avait commencé la classe européenne. J'ai été inspectée juste avant elle.

Les élèves n'ont été prévenus que la veille. La classe a changé (sans mon intervention) et des élèves qui ne levaient jamais le doigt (par timidité ou manque d'assurance) l'ont fait, et d'autres qui parlaient régulièrement n'osaient guère intervenir.

La classe s'est plutôt bien déroulée. Des élèves qui n'apprenaient quasiment jamais leur leçon ou à qu'il fallait régulièrement inciter à le faire... avaient appris leur leçon de la veille au lendemain...

Lors de l'entretien, les uniques questions de l'inspectrice ont surtout concerné mon parcours et pourquoi je n'avais pas encore passé le CAPES. Les principaux motifs évoqués, en tant que constats et pour répondre à ses questions, étaient que je voulais être sûre de tenir face à la montée de la violence en milieu scolaire (j'avais été surveillante pendant 5 ans auparavant) ainsi que faire face à certaines attitudes non amicales de certains collègues, comme utiliser les élèves afin de se venger de certains profs qu'ils n'aiment pas (scène dont j'ai été témoin en tant que surveillante).

Ses réactions furent : qu'est ce que vous faites là si vous ne voulez pas être agressée?

Votre classe était bien, mais puisque vous m'avez parlé de ces problèmes, je vous déconseille fortement de continuer d'enseigner.

Elle m'a reproché d'avoir donné les consignes en français. Je lui ai expliqué pourquoi j'avais fait cela, à savoir que ces élèves de 4ème n'avaient pas le niveau fin 6ème pour la plupart lorsque j'avais repris la classe (octobre) et que j'avais fait un travail afin de combler ces lacunes tout en poursuivant le programme de 4ème, et que je préférais qu'ils se concentrent sur les exercices sans la contrainte de mal comprendre la consigne afin de faciliter la compréhension et assimilation des faits de langue et connaissances / compétences annexes, pour ensuite (et cela aurait eu lieu peu de temps après) passer à la consigne entièrement en anglais.

Le fait que je lui explique pourquoi j'avais fait cela a semblé être une insulte dans la façon dont elle a réceptionné ma remarque.

Si je suis honnête, je dirais que mon sort semblait avoir été décidé avant même que la classe ne commence...

Bref, une ou deux semaines plus tard, j'étais convoquée chez la principale qui m'a annoncé que je quitterai l'école aux vacances de Noël, une titulaire devant faire 2hs de route pour s'y rendre me remplacerait puisqu'elle n'avait pas de poste.

Les vacances scolaires passées et quelques semaines plus tard, on m'a convoquée pour aller chercher mon rapport... blindé de phrases négatives, des inventions pures et dures, une ou deux phrases ayant vraiment un rapport avec ce qui s'est passé ce jour-là.

J'ai fait recours auprès de la médiatrice du rectorat, qui semblait plutôt enthousiaste face à mon cas. Puis quelques mois plus tard, elle m'a dit que l'inspectrice avait répondu à son appel en disant que lors de l'entretien je lui aurais dit que je foutais la merde partout où je passais et que je n'en avais rien à faire... larmes, une fois de plus...

Entre temps, un établissement voulait me prendre en tant que vacataire malgré le rapport (j'y ai aussi appris que j'aurais dû être inspectée par un conseiller pédagogique et non une inspectrice de l'Education Nationale, n'étant pas titulaire), et ce, malgré le rapport.

On m'y a également dit que j'étais quelqu'un de pédagogue (réputation?). Ils ont essayé de dialoguer avec le rectorat, qui a renvoyé vers l'inspectrice, qui a bloqué la voie.

Au rectorat, c'était prêcher dans le désert. Les seules réponses faisant à peu près sens :

- Conseiller pédagogique ou inspectrice de l'Education Nationale? Maintenant c'est fait et vous n'êtes pas la seule à qui c'est arrivé

- Vous n'avez plus le droit d'enseigner. Je ne sais pas si vous aurez le droit même avec le CAPES.

Essayez le CAPES et vous verrez bien après.

Quand j'ai été inspectée, je préparais déjà le CAPES... puis l'ai laissé tomber vu l'environnement auquel j'ai encore une fois été confrontée. J'ai raté les dates d'inscription (avancées en 2010 comparé aux autres années) pour le passer cette année.

Je suis au chômage depuis un an et quelques mois... et apparemment ai le droit d'enseigner en tant que vacataire partout en France sauf dans l'académie où j'habite, à savoir *****.

Lorsqu'on me dit de faire un recours ou m'opposer à cette décision, je ne sais plus ni à qui m'adresser, ni quoi faire... car il semblerait que chaque porte poussée pour s'en sortir devienne une porte pour s'enfoncer...

Si quelqu'un a des suggestions/conseils ou remarques, je vous remercie par avance.

80. Sujet du message : Témoignage.

Bonsoir,

Douze ans dans l'Éducation Nationale et trois ans de statut de professeur contractuel, où le mépris des droits du travail et des droits de l'Homme sont la règle, où les collègues te trouvent tout de suite moins intéressante quand ils te demandent "tu es TZR?" et que tu fais la bêtise de dire "non je suis contractuelle" (ah, bon tu n'es QUE contractuelle, tu bosses bien pourtant...)...J'en ai assez de ce manque de considération !

Le burn-out m'a rattrapé car j'avais tout investi dans celui-ci après mon divorce il y a trois ans. Résultat, depuis quelques mois, je cumule les arrêts de travail courts, d'autant que les deux établissements où je travaille sont à plus de cent bornes sans voiture et desservi par les corbeaux!

A cela s'ajoute du surendettement (problème de reversement de salaire, frais de transport puissance mille jamais remboursés par l'EN à part leur prime ASA de 150 euros car ils tiennent compte de mes faibles revenus de 1461 euros par mois...), ambiance de travail pourrie car la titulaire a refusé ce poste car elle connaît bien les deux collègues CPE et a clairement dit au ** que pour rien au monde elle irait travailler là-bas.**

Le contractuel doit subir toutes les scories possibles et imaginables. Le tableau est sombre mais c'est la réalité, et ce statut ne fait rien d'autre que de détruire le peu d'estime de soi que l'on peut - encore ? - avoir...

En tous cas, je vais devoir y retourner mercredi et je ne le supporte plus, j'en viens à rêver d'être licenciée... De toute façon, ce travail m'a endettée et je ne peux même pas me payer à manger avec tous les faux frais que ce statut engage... A 36 ans ce sont mes parents qui me nourrissent...

No comment! Merci de m'avoir lue.

81. Sujet du message : Témoignage.

Tout d'abord, je vous prie de croire que je n'ai aucune envie d'insulter l'un quiconque d'entre nous et que mon interrogation est sincère : comment le rectorat de ***** peut-il autant bafouer le simple bon sens du droit social sans que le recteur ne saute ?

Accrochez-vous, cela va prendre un petit moment :

Après 2 ans passés à faire des vacances, mon opinion est faite et sans retour possible : les vacances ne peuvent être qu'une activité professionnelle de complément. Pas de congés payés, pas de droits à retraite, pas de droits à l'indemnisation chômage et pas droit à traitement lorsque l'on est malade. C'est donc décidé, je ne continuerai à l'Education Nationale que s'ils me font des contrats.

Octobre 2010 : le rectorat m'appelle et il est d'accord pour un contrat, donc je rempile serein, me sentant protégé socialement. Que nenni, j'avais faux : un contractuel ne peut pas raisonnablement espérer toucher son traitement lors d'un arrêt maladie.

Je m'explique :

Un contractuel, par définition, est appelé pour des besoins ponctuels et non prévisibles (les besoins prévisibles devraient être par définition anticipés donc comblés par les TZR par le biais d'ouverture de postes en nombre adapté aux concours). Les besoins ponctuels non prévisibles sont principalement décès (si, si, malheureusement), arrêts maladie de plusieurs mois ou des congés maternité. En général un contractuel fera donc au moins 2 remplacements dans les 10 mois de l'année scolaire (rares sont les arrêts maladie non prévisibles qui durent toute l'année car le droit au plein traitement des titulaires est de 3 mois + 3 mois à mi-traitement).

Il est peu probable qu'entre ces deux ou trois contrats la jointure se fasse parfaitement : il y a 1 ou plusieurs jours, voire semaines entre les remplacements.

Au rectorat de ***** , un contractuel n'a le droit à son traitement pendant un arrêt maladie qu'après 4 mois consécutifs d'ancienneté : 1 jour entre deux contrats et il doit refaire 4 mois avant de pouvoir bénéficier de son traitement pendant son arrêt maladie.

Maintenant mon histoire :

Je fais un premier remplacement du ** octobre au ** février.

Je fais un second remplacement, dans un autre établissement, du ***** au *****.

Entre les deux remplacements, il y a 18 jours d'inter contrats.

J'ai été malade 2 fois : les ***** et ***** et du ***** au ***** : à chaque fois le rectorat à prétexté que j'avais moins de 4 mois d'ancienneté et à refusé tout traitement. En fait, avec cette application des 4 mois, alors que j'ai travaillé presque toute l'année scolaire, la seule période où j'avais plus de 4 mois étaient les 9 jours entre le ** et le ***** , en plein congés scolaires, périodes où il est inutile de faire l'arrêt maladie lorsque l'on est malade.

L'année scolaire faisant 10 mois et les remplacements de contractuels faisant en général 2, 3 ou 4 mois, je vous laisse calculer la probabilité pour que vous ayez droit à traitement si vous tombez malade.

Mais cela ne s'arrête pas là :

Nous cotisons à la Sécurité Sociale et celle-ci nous octroie des indemnités journalières... après avoir tout de même retiré 3 jours de carence. Ces indemnités journalières sont calculées à partir de l'attestation des salaires perçus au cours des 3 derniers mois. Comme vous avez moins de 4 mois d'ancienneté, il est fort probable que dans les 3 derniers mois vous ayez eu votre période d'inter contrat pour laquelle vous n'avez rien touché (ou les ARE, mais je ne suis pas sûr qu'ils soient comptabilisés, mais je n'en avais pas). Comme vous êtes sur les premiers bulletins de salaires d'un nouveau contrat, le rectorat aura probablement omis une bonne partie de votre rémunération (fonctionnement par précompté minimal régularisé des mois après, trop tard pour la Sécurité Sociale ; omission de l'ISOE ; omission du CFT...).

Donc le montant des indemnités journalières va être largement amputé. C'est ainsi, que pour un contrat de 12 heures sur 18, j'ai touché pour mon arrêt maladie de 8 jours du mois de mai 105 euros : c'est moins que le RMI et la moitié que j'aurais eu avec la subrogation du rectorat ! Être salarié et toucher moins que le RMI.

Merci pour l'illustration du concept de travailleur pauvre : c'est ce que sont les contractuels aujourd'hui.

J'arrête là, mais l'amertume est grande et il va bien falloir les congés (non payés) d'été pour que j'aie les idées claires pour la rentrée. Mais, franchement, cela va être dur d'aller travailler alors que je sais que je n'ai même pas droit à la subrogation alors que je travaille depuis 3 ans chez le plus gros employeur de France. Ce n'est d'ailleurs pas seulement dur, c'est INACCEPTABLE !

82. Sujet du message : Témoignage.

Je vous fais part de ma situation : Professeur contractuel dans une matière déficitaire depuis 10 ans, deux DEA (maintenant master), plusieurs fois admissible au concours interne où il n'y a qu'un poste pour mon académie par an!

Je pense, après tout ce que j'ai vécu, que l'avenir se résume à deux mots pour moi : "no future" ...le présent et le passé je préfère les définir par un "no comment"...

J'ai subi tout ce qu'on subit quand on n'est pas titulaire : des affectations à temps partiel (et un salaire qui ne nous permet même pas de vivre), des affectations sur plusieurs établissements éloignés sans aucune aide pour payer l'essence et les frais, des emplois du temps impossibles, des retards pour être payé (salaire, allocations chômage), un accident de voiture non responsable et pas d'argent pour reprendre une voiture, les classes "difficiles" que les collègues titulaires ne veulent pas prendre, les établissements "difficiles" où personne ne veut y aller, etc., etc.,... bref, toujours les conditions les plus exécrables pour exercer ce métier et aucune perspective d'améliorer notre situation, pourtant on fait appel à nous dès que les stagiaires ou les néo titulaires sont en arrêt pour dépression ou stress !

83. Sujet du message : Contractuel CDI.

Tu as tout à fait raison dans ce que tu dis, moi depuis que je suis CDIé j'ai vu une précarisation de ma situation (affectation après la rentrée, autre contrat : un temps partiel sur 2 établissements, autre poste : un remplacement avec un contrat de 6 mois. Choses que je n'avais jamais connu auparavant.

C'est sûr que si on ne se défend pas tous ensemble, on n'aura rien parce que personne ne nous défend vraiment et sincèrement.

84. Sujet du message : Pôle emploi.

Ca peut être long [les délais d'indemnisation chômage], faut tout prévoir...En ce qui me concerne j'ai dû faire des crédits pour payer le loyer + les impôts, voilà notre vie de contractuels, tu ne sais jamais combien tu vas gagner ni quand tu auras ta paye (quand tu es au chômage)!

85. Sujet du message : Qui sait pour son poste ?

J'aimerais bien continuer d'être prof, j'adore enseigner, (...). Mais, en contrepartie, je ne supporte plus de vivre dans l'attente, avec inquiétude, avec le risque d'arriver en fin de droits sans avoir un nouveau contrat.

Difficile d'imaginer retourner en ZEP, expérience plutôt difficile.

Inégalités de traitement, de primes, de congés que je ne supporte plus.

(...) Mais je répète : j'adore ce que je fais, je donne de ma personne à 200% et j'aimerais continuer.

Et d'un autre côté, et comme je l'ai déjà lu sur ce forum, plus on reste prof, plus il est difficile de se reconverter, donc j'essaie de saisir ma chance tant qu'il est encore temps, avant d'avoir une grosse étiquette de prof dans le dos.

86. Sujet du message : Recrutement.

(...) L'idée c'est d'avoir un renouvellement permanent de vacataires dans toutes les administrations. J'ai donné l'exemple du château de Versailles que je connais bien mais il y en a partout. Aux dernières nouvelles la poste va être privatisée avec des licenciements massifs...

87. Sujet du message : Angoisse de pré-rentrée.

Employé depuis un an en tant que prof vacataire, puis contractualisé durant l'année 2008, de nombreuses questions liées à l'incertitude de mon statut me poussent à vous écrire. J'ai dû formuler durant le mois de mai des vœux concernant ma "future" affectation, mais depuis rien de très concret...

Quelle démarche adopter à la rentrée ? Dois-je attendre une manifestation du rectorat, ou bien prendre contact directement avec les établissements ? Quelles sont mes chances d'obtenir un poste à la rentrée ? Certains collègues m'ont invité à me renseigner sur la possibilité d'enseigner dans le privé...Que faire ?

Merci d'avance pour vos réponses...

88. Sujet du message : Entretien annuel d'évaluation des vacataires.

Je me demande comment vont se passer les recrutements l'an prochain? J'espère que les chefs d'établissements n'auront pas le plein pouvoir, en ce moment c'est à la mode de donner les pouvoirs aux chefs, regardez l'hôpital !

89. Sujet du message : Témoignage.

Depuis des années les rectorats recrutent de la chair fraîche...après avoir viré en 2004 la plupart de contractuels.

A **** vu les conditions d'exercice (on arrive au délire avec des classes à 38 élèves), les étudiants ne se laissent plus "tenter"... Il y a en effet de moins en moins de postes aux concours, et de plus en plus d'offres d'emplois directes aux étudiants ou à des jeunes retraités, le comble !

90. Sujet du message : Témoignage.

On est devenu la variable d'ajustement du budget de toutes les académies...nous avons tous les devoirs mais très peu de droits...nous subissons toutes les pressions et nous n'avons presque aucune possibilité d'être titularisés par les concours internes où les postes ont fondu comme la neige depuis plusieurs années...

V. Pour que ces situations ne soient plus que des mauvais souvenirs, nous souhaitons :

- L'arrêt total de l'utilisation dévoyée des vacances.
- Une meilleure gestion des non-titulaires et le respect de l'ancienneté : que de nouveaux contractuels ou vacataires ne soient pas recrutés alors que d'autres sont maintenus au chômage.
- Que les rectorats appliquent l'offre raisonnable d'emploi telle qu'elle est préconisée dans le privé par le Pôle Emploi et que les affectations ne le soient pas à plus de 30 km de notre domicile.
- Que les postes proposés soient en rapport avec les cursus des personnes recrutées.
- Que nos statuts et nos traitements soient harmonisés au niveau national sur les meilleures pratiques pour mettre fin aux disparités entre académies.
- Qu'une proposition d'affectation ou de réemploi nous soit soumise dès le mois de juillet. Le cas échéant, si le mouvement des TZR rend la chose trop compliquée, une publication des listes des postes vacants (mises à jour régulièrement) accessibles aux non titulaires afin de pouvoir postuler de façon efficace.
- Le renforcement du personnel gérant les non-titulaires dans les rectorats ce qui permettrait une gestion plus humaine, plus proche et plus adaptée aux besoins, tant des établissements, que des personnels (un attaché aux personnels non-titulaires dans chaque département par exemple ou au sein des bureaux de l'Inspection académique).
- L'arrêt des interruptions "opportunes" entre deux contrats entraînant la remise à zéro des compteurs pour le calcul de l'ancienneté requise pour l'établissement d'un CDI et l'alignement sur les conditions demandées pour les plus de 50 ans, à savoir qu'une interruption de contrat au cours des 6 ans n'entraîne plus de la disqualification systématique pour l'obtention du CDI comme c'est le cas actuellement.
- Un CDI qui, quand il est signé pour 18 h, ne varie pas pour être diminué d'une année sur l'autre. S'il devait l'être, que le salaire soit maintenu à hauteur d'un temps plein comme pour les Titulaires sur Zone de Remplacement (TZR).

- Gel de Bloc de Moyens Provisoires (BMP) pour les CDI (qui sont en contrat depuis plus de 6ans).
- Le droit d'être un jour titularisé sur un poste fixe après X années d'ancienneté : donc la création d'un plan de contractualisation comme le Plan Perben ou le Plan Sapin. Au pire, que le nombre de postes proposé aux concours internes soit relevé significativement.
- Une véritable Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour l'obtention d'un master en rapport avec l'enseignement ou la formation afin de donner plus de passerelles aux précaires.
- Un accès plus clair et plus visible à la formation professionnelle afin de faciliter les reclassements pour ceux qui le désirent y compris pour les précaires au chômage.
- Que les sommes qui nous sont dues nous soient payées dans un délai respectable (heures supplémentaires, frais de déplacement, frais pour examens, la paye du chômage à la fin des contrats, le salaire quand on vient d'être (re)embauché en septembre ou octobre, les indemnités journalières en cas d'accident du travail etc.).
- La fin de la mise en attente des allocations chômage et des deux mois "incompressibles" durant lesquels nous ne touchons aucune indemnité.
- Faire évoluer la grille indiciaire des contractuels pour la rendre plus favorable : prise en compte du niveau de diplôme, de l'ancienneté, de l'expérience.